



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé

**Équipe de spécialistes des politiques d'innovation
et de compétitivité**

Quinzième session

Genève, 22 et 23 (matin) novembre 2023

**Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques
d'innovation et de compétitivité sur sa quinzième session****I. Participation**

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ci-après, « l'Équipe de spécialistes ») a tenu sa quinzième session au Palais des Nations, à Genève, les 22 et 23 (matin) novembre 2023.
2. Ont pris part à la session 60 représentants de gouvernements, d'établissements universitaires, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales.
3. La session s'est tenue en présentiel à Genève, mais certains participants ont pu assister au débat de fond à distance.
4. Les représentants des États membres de la CEE ci-après ont participé à la session : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine.
5. Des représentants de la Commission européenne étaient présents.
6. Des représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont assisté à la session : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union internationale des télécommunications (UIT).

**II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau
(point 1 de l'ordre du jour)**

7. Le Président, Kjell Håkan Närfelt (Suède), a ouvert la quinzième session de l'Équipe de spécialistes et a souhaité la bienvenue aux représentants. Dans sa déclaration liminaire, Elisabeth Türk, Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique, a souligné le rôle important que jouait l'innovation dans l'accélération de la réalisation des



objectifs de développement durable. L'innovation porteuse de transformations au service d'un développement durable, c'est-à-dire l'innovation qui permettait non seulement de créer de nouveaux produits et procédés, mais aussi d'accélérer la transformation en profondeur de nos sociétés, offrait en particulier beaucoup de possibilités. L'apprentissage stratégique, une approche particulière consistant à envisager différentes modalités d'intégration systémique de l'innovation, pouvait aussi soutenir l'innovation et l'élaboration des politiques et contribuer à la transformation dont nos sociétés avaient tant besoin.

8. L'Équipe de spécialistes a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document [ECE/CECI/ICP/2023/1](#).

III. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la quatorzième session (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des résultats des activités menées depuis la quatorzième session.

10. Le document d'orientation intitulé « L'innovation porteuse de transformations au service d'un avenir durable » ([ECE/CECI/2023/3](#)) a été rédigé à la suite de la quatorzième session de l'Équipe de spécialistes et soumis au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) en mai 2023. Des arguments en faveur d'une innovation porteuse de transformations y étaient présentés. Le secrétariat du CICPPP y cernait en outre les caractéristiques d'une telle innovation, mettait en évidence les obstacles qui lui barraient la route, suggérait des mesures susceptibles d'aider les pays à les surmonter et réfléchissait au rôle que le CICPPP pourrait jouer dans la promotion de cette innovation. Il proposait des solutions à envisager dans quatre domaines principaux, à savoir :

a) Agir sur la demande d'innovation transformatrice grâce à des marchés publics favorisant l'innovation et à la suppression des subventions qui stimulaient la demande de produits non durables ;

b) Promouvoir l'expérimentation et l'apprentissage, notamment en matière de politiques, grâce à des évaluations exhaustives effectuées au moyen de critères et méthodes de pointe, et à des programmes de renforcement des capacités et d'apprentissage tout au long de la vie ;

c) Encourager une coopération entre toutes les parties prenantes par l'intermédiaire d'organismes nationaux de promotion de l'innovation qui étaient protégés contre toute influence politique indue, jouissaient d'un financement stable et appliquaient des procédures rapides d'octroi de subventions, et étaient à même d'aider les entreprises innovantes à pénétrer les marchés internationaux ;

d) Exploiter les possibilités offertes par la transition numérique en explorant le potentiel de l'économie des plateformes et en soutenant les espaces communs d'innovation (*innovation commons*).

11. Le secrétariat a informé les représentants de l'état d'avancement des travaux du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE ([ECE/CECI/ICP/2023/INF.2](#)). Depuis son lancement à la quatorzième session de l'Équipe de spécialistes en 2022, le Réseau s'était imposé comme une plateforme clé d'apprentissage entre pairs, au sein de laquelle les décideurs, les organismes de promotion de l'innovation, les entrepreneurs, les représentants du secteur et les spécialistes de l'innovation transformatrice pourraient débattre et élaborer des outils susceptibles de promouvoir des mécanismes novateurs agissant comme des leviers de compétitivité et des accélérateurs de la transformation durable dans la région de la CEE.

12. Le Réseau s'était étendu et un groupe provisoire restreint chargé de piloter les activités avait été créé. En 2023, le groupe a organisé plusieurs manifestations, notamment un séminaire tenu sous forme hybride sur le thème de la comparaison intersectorielle des plateformes dans l'optique de l'économie circulaire et de l'innovation porteuse de transformations (3 mars), des dialogues en ligne sur les politiques à mener pour favoriser une

innovation porteuse de transformations (7-14 mars) ainsi qu'une réunion technique sur le rôle de l'innovation porteuse de transformations au service d'une transition verte et numérique dans la région des Balkans occidentaux (21 et 22 septembre). Il a également tenu des manifestations en marge des réunions intergouvernementales de la CEE, à savoir les Journées de l'innovation dans le cadre du Forum régional de la CEE pour le développement durable (29 et 30 mars) et des manifestations parallèles sur la promotion de solutions circulaires grâce à l'innovation et sur l'utilisation de solutions numériques au service de l'économie circulaire (4 et 5 avril), organisées en coopération avec le réseau de partage des connaissances « Circular STEP » juste avant la soixante-dixième session de la CEE. Enfin, il a lancé 11 épisodes de la série de podcasts « Innovation Matters » et la série de podcasts « Innovation Circle ». Dans ces podcasts, d'éminents experts étaient intervenus sur différents sujets liés à l'innovation tels que l'économie des plateformes, la quatrième révolution industrielle et l'essor des véhicules autonomes. La série de podcasts a permis d'atteindre un public plus large que les méthodes traditionnelles de communication externe.

13. Le secrétariat a présenté les principaux résultats de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie et les recommandations qui en étaient issues (ECE/CECI/ICP/2023/INF.3). L'étude a montré que l'Arménie avait réalisé d'importants progrès dans ses politiques d'innovation, mais que des difficultés subsistaient, notamment en ce qui concernait la gouvernance de l'innovation. L'innovation devrait devenir une priorité dans toutes les politiques, au-delà du seul secteur des technologies de l'information et des communications. Le processus d'élaboration des politiques pourrait lui-même être innovant si les décideurs s'efforçaient d'évaluer de manière critique les réussites et les échecs en se fondant sur des données probantes. Les efforts de l'Arménie en matière d'innovation s'étaient traduits par une augmentation du nombre et de la variété des initiatives, mais des obstacles persistaient : il était difficile d'attirer des start-ups éligibles en raison du petit nombre de projets, l'appui fourni était principalement axé sur les start-ups spécialisées dans l'informatique et les télécommunications et les start-ups de haute technologie, et les possibilités de commercialisation étaient limitées en raison de la dispersion des moyens parmi de multiples initiatives.

14. Le secrétariat a présenté, pour information, un document sur l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine (ECE/CECI/ICP/2023/INF.1). Il était en train de rédiger des chapitres et d'organiser des consultations d'information avec les principaux acteurs de la politique d'innovation.

15. Le secrétariat a présenté les principales conclusions et recommandations formulées à l'issue du recensement sous-régional transitoire des politiques d'innovation en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, qui avait été lancé en mai 2023 dans le cadre de la session du CICPPP (ECE/CECI/ICP/2023/INF.4). Ce recensement a mis en lumière la nécessité, pour les pays de la sous-région, de redoubler d'efforts s'ils voulaient parvenir à un développement durable tiré par l'innovation. Il a en outre permis d'obtenir des analyses approfondies et de formuler des recommandations concernant deux domaines prioritaires à l'échelle sous-régionale, à savoir le renforcement des liens entre la science et les entreprises et les marchés publics favorisant l'innovation en tant qu'outil de promotion de celle-ci. Les pays bénéficiaires présents à la session (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et Ukraine) ont accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations issues du recensement transitoire et ont souligné que le projet avait eu un effet notable sur l'écosystème de l'innovation aux niveaux sous-régional et national. Ils ont exprimé leur ferme volonté de poursuivre le recensement des politiques d'innovation.

16. Le secrétariat a remercié la Suède d'avoir fourni un financement extrabudgétaire aux fins du recensement des politiques d'innovation et des études sur l'innovation au service du développement durable en Arménie et en Ukraine, et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir des fonds supplémentaires permettant l'application des recommandations.

17. Le secrétariat a rendu compte des travaux menés par le Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), géré conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (ECE/CECI/ICP/2023/INF.6), notamment la publication du nouveau manuel d'orientation

sur le soutien aux entreprises innovantes à forte croissance dans la sous-région du SPECA. Il a également évoqué les séminaires de renforcement des capacités organisés aux niveaux sous-régional et national, notamment dans le cadre du réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable, la mission d'information conduite au Turkménistan aux fins d'un examen conjoint des politiques d'innovation et des politiques commerciales, la visite d'étude effectuée en Géorgie à l'intention des responsables de l'innovation de la sous-région du SPECA, quatre formations en ligne sur les aspects techniques de la gestion des incubateurs et accélérateurs d'entreprises et deux dialogues sur les politiques à mener pour favoriser l'innovation au service de l'économie circulaire et promouvoir l'entrepreneuriat féminin. En outre, deux programmes de renforcement des capacités au niveau national avaient été lancés, le premier sur l'innovation au service de l'économie circulaire en Ouzbékistan et le second sur la création d'un écosystème de capital risque en Azerbaïdjan.

18. La CEE avait aidé la CESAP à organiser la session annuelle du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, qui s'était tenue à Tachkent en octobre 2023. Juste avant cette session, le secrétariat avait organisé une manifestation interentreprises sur l'innovation au service de l'économie circulaire et la mise en relation des start-ups avec les grandes entreprises, ainsi qu'un atelier du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable. Le secrétariat a dit aux représentants qu'il fallait mobiliser des fonds pour répondre à la forte demande de coopération technique sur les politiques d'innovation émanant des pays participants du SPECA.

19. À la suite de la publication, en février 2022, de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova, le Ministère de l'éducation et de la recherche du pays a demandé de l'aide pour transposer certaines de ces recommandations dans un plan d'action en faveur de l'innovation et du transfert de technologie. Ce plan d'action a été publié en octobre 2022 et portait sur trois domaines clés : 1) le renforcement du système national d'innovation et de sa gouvernance ; 2) le développement de l'infrastructure de l'innovation et du transfert de technologie ; 3) le renforcement du rôle de la diaspora au service d'un développement durable tiré par l'innovation. En décembre 2022 et en janvier 2023, le secrétariat a organisé trois formations en ligne pour faciliter l'exécution du plan d'action. Le programme de renforcement des capacités servirait de base à l'élaboration du programme national de recherche et d'innovation (2024-2027) et de la stratégie nationale de développement.

20. Enfin, le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des résultats de l'évaluation du projet intitulé « Promouvoir les capacités en matière de politique d'innovation en Europe de l'Est et dans le Caucase », financé par la Suède (ECE/CECI/ICP/2023/INF.5). Ce projet avait été lancé en novembre 2018 et s'achèverait en juin 2024. Il a été évalué par un évaluateur externe et indépendant d'avril à août 2023. Le donateur a demandé que l'évaluation soit réalisée avant la fin du projet afin d'étudier les possibilités de collaboration. Le projet a été évalué selon quatre critères : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité s'agissant du renforcement des capacités en matière de politique d'innovation dans les pays du Comité économique et social européen (CESE). Il a obtenu d'excellentes notes pour chacun de ces critères. Il était très efficace, puisque 82 % des parties prenantes s'étaient dites satisfaites. Il a produit les sept résultats attendus, parmi lesquels les études nationales sur l'innovation au service du développement durable pour l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldova et le recensement sous-régional des politiques d'innovation. En outre, 88 % des parties prenantes étaient satisfaites de la pertinence et de la cohérence du projet et 86 % de son efficacité, grâce à la manière dont la CEE avait administré et exécuté le projet. Une très grande partie des résultats obtenus étaient pérennes, et 83 % des parties prenantes estimaient y être pleinement associées. Les effets les plus directs découlaient de l'application des recommandations issues de l'étude sur l'innovation au service du développement durable et du recensement des politiques d'innovation. Le secrétariat a formulé des observations pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation.

21. La représentante du Monténégro s'est dite très satisfaite de la coopération avec la CEE, s'agissant en particulier de la manifestation du Réseau d'innovation transformatrice tenue dans le pays les 20 et 21 septembre 2023. Elle a souligné que l'innovation porteuse de transformations était au cœur des efforts déployés par les pays des Balkans occidentaux pour réaliser les objectifs de développement durable, et que ces pays devraient unir leurs forces pour développer l'écosystème de l'innovation et nouer des liens plus étroits entre le secteur public et le secteur privé. Elle a dit que le Monténégro souhaitait poursuivre sa collaboration avec la CEE, s'agissant en particulier de l'organisation, dans le pays, de manifestations consacrées à l'innovation porteuse de transformations et d'activités adaptées aux besoins de la sous-région.

22. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié la CEE d'avoir soutenu le développement de l'écosystème de l'innovation dans son pays, en particulier au moyen de l'étude sur l'innovation au service du développement durable. Ces dernières années, l'Ouzbékistan avait opéré une transformation remarquable en s'ouvrant à l'innovation en tant que moteur de la croissance durable et du progrès. Conscient du rôle essentiel joué par l'innovation dans la construction d'un avenir fait de prospérité et de résilience, le Gouvernement avait pris des mesures pour favoriser l'émergence d'un système national d'innovation dynamique. L'Ouzbékistan savait que la croissance tirée par l'innovation reposait en grande partie sur l'éducation et avait considérablement augmenté ses investissements dans ce domaine. En outre, pour renforcer l'écosystème de la recherche, il avait beaucoup investi dans les activités de recherche-développement. Le représentant de l'Ouzbékistan a souligné que les différentes manifestations organisées par la CEE avaient permis d'intégrer les meilleures pratiques dans le nouvel écosystème de l'innovation ouzbek. Il a dit que le pays était ravi d'accueillir la quatrième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable et d'échanger des données d'expérience avec d'autres États participants du SPECA. L'Ouzbékistan avait en outre participé activement au réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable. Il avait créé un pôle national d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises. Il a salué la publication du manuel intitulé « Business incubators for sustainable development in the SPECA sub-region » (Les pépinières d'entreprises au service du développement durable dans la sous-région du SPECA) ainsi que les activités menées par la CEE pour développer l'écosystème de capital risque dans le pays.

23. En réponse à la présentation du secrétariat concernant l'étude sur l'innovation au service du développement durable, le représentant de l'Ukraine s'est félicité des travaux menés par la CEE et a fait part de la volonté de son pays de poursuivre la coopération. Il a souligné combien la situation qui régnait en Ukraine était difficile et a mis l'accent sur l'importance de l'innovation pour la reconstruction et le développement. Il a dit que son pays devait continuer à coopérer avec l'UE et les pays voisins et a estimé que le soutien de la CEE était essentiel à cet égard. La restructuration en cours de l'écosystème de l'innovation et la réorganisation de sa gestion créaient des difficultés supplémentaires qui entravaient le bon déroulement de l'étude.

24. La représentante de l'Arménie s'est vivement félicitée du soutien apporté par la CEE au développement de l'écosystème national de l'innovation et a remercié le Gouvernement suédois pour son appui aux initiatives. Les décideurs appliquaient les conclusions issues de l'étude sur l'innovation au service du développement durable. La représentante a dit que le Gouvernement avait accepté d'élaborer un plan d'action visant à appuyer l'application des recommandations en se fondant sur le projet de plan d'action en cours d'élaboration par la CEE. L'Arménie accordait une grande importance à la coopération avec ses partenaires internationaux. Pour améliorer la productivité économique, il fallait absolument développer un secteur exportateur de technologies de l'information et des communications, et créer une société de l'information.

25. Le représentant de la Suisse a souligné que pour élaborer des politiques d'innovation efficaces, il était essentiel d'établir des priorités, mais qu'il s'agissait d'un défi de taille. Il a souligné que la spécialisation intelligente avait un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration des politiques d'innovation et a proposé que ce thème soit abordé à la prochaine session de l'Équipe de spécialistes.

26. La représentante de la Géorgie a salué les activités de renforcement des capacités menées par la CEE, le recensement des politiques d'innovation et l'étude nationale sur l'innovation au service du développement durable. Elle a souligné que les travaux de la CEE avaient eu des effets bénéfiques sur les réformes nationales des marchés publics, qui étaient un débouché important pour les start-ups géorgiennes. La Géorgie envisageait de créer un fonds de fonds pour l'innovation et serait favorable à une plus grande coopération au niveau sous-régional.

27. Le représentant de l'Allemagne a souligné qu'il était important d'aborder la question de l'innovation dans la sous-région dans une perspective évolutive. Il a proposé d'envisager la création d'organisations pour la recherche et la technologie, qui pourraient contribuer pour beaucoup au développement social, à la résilience et à la reprise économique.

28. Le Président a remercié l'Allemagne pour ses généreuses contributions financières au Réseau d'innovation transformatrice et a souligné que ces contributions étaient essentielles, puisqu'elles permettaient à la CEE de continuer à offrir un soutien efficace aux États membres.

29. L'Équipe de spécialistes a exprimé sa gratitude aux Gouvernements allemand et suédois pour leurs contributions financières à ses travaux.

30. L'Équipe de spécialistes s'est déclarée satisfaite des résultats des travaux réalisés, qui avaient permis de répondre efficacement, et conformément à son mandat, aux besoins des États membres, en particulier de ceux dont l'économie était en transition.

31. L'Équipe de spécialistes a souhaité que les résultats de ses travaux soient largement diffusés auprès des parties prenantes.

IV. Plan d'activités intersessions pour la période 2023-2024 (point 3 de l'ordre du jour)

32. L'Équipe de spécialistes a examiné et adopté son plan d'activités à mener pour le reste de l'année 2023 et en 2024, conformément au plan d'activités intersessions pour 2023-2024 adopté par le CICPPP ([ECE/CECI/2023/2](#), annexe II).

33. Les résultats et activités suivants seraient réalisés au cours des semaines restantes de 2023 et en 2024 :

Études nationales sur l'innovation au service du développement durable

34. Les travaux de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine se poursuivraient. L'Azerbaïdjan, le Kirghizistan et le Turkménistan avaient demandé à la CEE de réaliser pour leur compte des études du même genre. Les travaux afférents pouvaient commencer sous réserve de la disponibilité des ressources requises.

Recensement des politiques d'innovation

35. Les réunions régulières du réseau des correspondants nationaux pour le recensement des politiques d'innovation continueraient de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de renforcer la capacité à appliquer les recommandations issues du recensement des politiques d'innovation.

36. Sous réserve qu'un financement extrabudgétaire puisse être trouvé, des préparatifs pour un recensement sous-régional des politiques d'innovation pouvaient être lancés pour les pays des Balkans occidentaux ou pour les États participant au SPECA.

Renforcement des capacités

37. Dans le cadre du suivi de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Arménie, un programme de renforcement des capacités serait exécuté en fonction des besoins et des priorités recensés par le Gouvernement et sous réserve de la disponibilité des ressources requises.

38. La CEE contribuerait, si besoin était, aux activités de renforcement des capacités réalisées par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable.

39. En s'appuyant sur les travaux déjà menés par le CICPPP sur l'innovation au service de l'économie circulaire et sur les marchés publics favorisant l'innovation, et en coopération avec le sous-programme Commerce, la CEE aiderait les États membres qui en feraient la demande à élaborer des feuilles de route ou des plans d'action pour la transition vers l'économie circulaire dans certains domaines.

40. La CEE recherchait activement des fonds extrabudgétaires qui permettraient d'apporter un appui à d'autres États membres, notamment en Asie centrale, en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, ainsi que dans les Balkans occidentaux. Le secrétariat a présenté les activités envisageables et les besoins en ressources pour 2024 (ECE/CECI/ICP/2022/INF.7). Il a engagé les donateurs et les partenaires de développement à appuyer ces efforts.

SPECA

41. La cinquième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable serait organisée en collaboration avec la CESAP en 2024.

42. Le renforcement des capacités des États participant au SPECA se ferait conformément au plan d'action de la stratégie d'innovation au service du développement durable du SPECA, à la demande et sous réserve de la disponibilité des ressources requises.

Réseau d'innovation transformatrice

43. Le Réseau d'innovation transformatrice de la CEE axait ses travaux sur plusieurs domaines de travail qui s'articulaient autour de deux grands thèmes, à savoir la création d'écosystèmes et l'apprentissage stratégique porteur de transformations au service d'une croissance durable. Dans le cadre de ses travaux, il examinerait différents aspects de l'innovation tels que les technologies innovantes, les modèles d'entreprise et les processus de transformation, en mettant l'accent sur les tendances récentes et les implications s'agissant des politiques publiques. Il étudierait également la dynamique de l'apprentissage stratégique, c'est-à-dire les liens qui existaient entre l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage en tant qu'éléments essentiels des politiques visant à soutenir des transformations durables. Les activités prendraient la forme d'ateliers, de séminaires, de dialogues et de participation à des manifestations organisées par des partenaires internationaux et des pairs.

Contributions à d'autres domaines de travail de la CEE

44. Afin de faire connaître ses travaux à un public plus large et de renforcer les synergies bénéfiques avec d'autres parties de la CEE, l'Équipe de spécialistes et son secrétariat contribueraient, s'il y avait lieu, à des manifestations telles que l'édition 2024 du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE et la dix-septième session du CICPPP.

45. Le représentant de l'Ouzbékistan a demandé qu'en plus de ces activités, les éléments ci-après soient ajoutés au plan :

- a) Un recensement des politiques d'innovation pour les États participant au SPECA ;
- b) Une étude sur l'innovation porteuse de transformations en vue d'accélérer le développement durable de l'Ouzbékistan ;
- c) Un sommet des start-ups à l'intention des pays de la région du SPECA afin de stimuler l'innovation en vue de bâtir un meilleur avenir dans la région ;
- d) Un projet commun dans le domaine des technologies vertes et des technologies médicales dans la région du SPECA visant à mettre en avant des exemples de réussite en matière de coopération régionale au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

46. Les représentants de l'Azerbaïdjan et du Kirghizistan ont demandé que des études nationales sur l'innovation au service du développement durable soient réalisées pour leurs pays. Le Kirghizistan accueillerait la cinquième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable.

47. La Géorgie a demandé à la CEE de soutenir d'autres activités de renforcement des capacités, portant plus précisément sur la manière de remonter dans le classement de l'Indice mondial de l'innovation et la collecte de données statistiques, la création d'un fonds de fonds sur la base du modèle français ainsi que la réduction de l'écart entre les entreprises et les milieux scientifiques sur la base du modèle britannique.

48. L'Équipe de spécialistes a adopté le plan d'activités intersessions pour 2023-2024 en tenant compte des demandes exprimées par les États membres à la session.

V. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)

49. Le secrétariat a présenté le document informel ECE/CECI/ICP/2023/INF.7, qui décrivait l'approche de la CEE concernant la poursuite de la collecte de fonds destinés à aider les États membres à mettre en place des systèmes nationaux d'innovation qui contribuaient efficacement au développement durable. Le Président a souligné que les travaux d'analyse des politiques et les activités de renforcement des capacités nécessitaient un financement extrabudgétaire ainsi qu'un appui en nature et il a encouragé les États membres et les autres parties prenantes à envisager d'apporter de telles contributions.

50. Le secrétariat a présenté la manière dont il avait mis en application les conclusions issues de l'évaluation 2022-2023 de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE, qui avait été réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et qui portait sur le sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) (supervisé par le CICPPP) et le sous-programme 6 (Commerce).

51. L'Équipe de spécialistes a décidé que sa seizième session se tiendrait les 19 et 20 novembre 2024, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle aux dates prévues. Toute modification de ces dates serait décidée en concertation avec le Bureau.

52. L'Équipe de spécialistes a demandé au secrétariat d'établir un projet de rapport de la session et de communiquer ce projet de rapport aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document [E/ECE/1464](#) (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE), suivie de sa publication en anglais, français et russe.

VI. Débat de fond – dialogue international sur le thème « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage » (point 5 de l'ordre du jour)

53. Le débat de fond de l'Équipe de spécialistes a porté sur le thème « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage ». Les États membres de la CEE avaient placé le débat de haut niveau de la soixante-dixième session de la Commission (18 et 19 avril 2023) sous le thème « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ». Au cours de cette session, ils avaient prié les organes subsidiaires compétents de la CEE de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence des instruments existants de façon à promouvoir les transformations numérique et verte, ainsi que de proposer des solutions permettant de repérer, d'évaluer et de combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques. Le débat de fond de l'Équipe de spécialistes faisait suite à cette demande.

54. **En plus de faciliter la création de nouveaux produits et procédés, l'innovation porteuse de transformations au service d'un développement durable permettait d'accélérer la transformation en profondeur de nos sociétés.** Pour cela, il fallait faire évoluer des secteurs et des systèmes socioéconomiques tout entiers en maintenant, voire en accélérant, la croissance de la productivité et en apportant davantage de prospérité, adopter des innovations à grande échelle et à tous les niveaux de la société, coordonner de multiples processus d'innovation permettant de progresser sur la voie du développement durable ou de tendre vers cet objectif, mener des politiques coordonnées à différents niveaux des pouvoirs publics, et mettre en place des stratégies claires visant à préparer les acteurs de l'ensemble de la société à jouer activement leurs rôles de clients, de consommateurs et de citoyens.

55. **Pour mettre l'innovation porteuse de transformations au service du développement durable, il faudrait surmonter de nombreuses difficultés.** Les objectifs de développement durable étaient loin d'être réalisés. Au contraire, les données disponibles montraient que le réchauffement planétaire s'accélérait plus vite que prévu. Il fallait donc prendre rapidement des mesures radicales. Il y avait beaucoup de paramètres à prendre en compte et les décideurs travaillaient sur des horizons à long terme, dans un contexte de grande incertitude.

56. Les participants à la première table ronde tenue dans le cadre du dialogue se sont penchés sur le rôle de l'apprentissage stratégique dans l'innovation porteuse de transformations.

57. **L'apprentissage était la pierre angulaire de l'innovation, car elle définissait les processus par lesquels nous acquérons de nouvelles connaissances et compétences et élevons notre niveau de compréhension, ce qui nous permettait de renforcer nos capacités d'adaptation et d'innovation et notre résilience.** Il était essentiel de disposer de mécanismes efficaces de retours d'information sur l'expérimentation et la mise en œuvre des politiques d'innovation, et de sélectionner minutieusement les moyens d'action et les modèles de politiques. Les intervenants ont examiné les perspectives et les difficultés particulières liées à l'apprentissage à partir du passé (histoire), du présent (évaluation formative) et de l'avenir (tour d'horizon prospectif).

58. **L'apprentissage stratégique était un concept dynamique et itératif : il fallait constamment adapter et perfectionner les politiques et les pratiques pour tenir compte des nouvelles connaissances et des retours d'information.** Cette approche permettait non seulement de composer avec la complexité de la mise en application des politiques existantes, mais aussi d'élaborer de nouvelles politiques résolument orientées vers l'avenir. Ainsi, l'apprentissage stratégique, outil indispensable pour relever les défis globaux, était un élément essentiel du processus d'élaboration des politiques.

59. **L'une des principales conclusions des débats était que l'apprentissage stratégique ne suivait pas un chemin linéaire, mais empruntait différentes voies étroitement liées aux objectifs de bien-être sociétal et environnemental, en s'inscrivant dans la réalisation des objectifs de développement durable.** Du fait des liens étroits entre innovation, expérimentation et apprentissage, il était essentiel d'établir des stratégies tout au long du processus d'innovation. Ces composantes étaient interdépendantes et formaient une triade au service du progrès et de l'amélioration continue dans l'ensemble des domaines.

60. D'une façon générale, l'expérimentation permettait de valider et de perfectionner des idées novatrices. **Dans ce contexte, l'apprentissage allait au-delà de la simple acquisition de connaissances : il s'agissait de renforcer les capacités d'adaptation et de résilience, conditions d'une innovation pérenne.** Il influait grandement sur l'élaboration des politiques, car celles-ci devaient résulter des interactions permanentes entre l'innovation, l'expérimentation et l'apprentissage afin d'être en mesure de répondre à l'évolution des sociétés et des technologies.

61. **Au cours des débats, l'accent a été mis sur le fait qu'une approche globale de l'apprentissage stratégique permettait de s'assurer que les connaissances acquises dans chaque domaine alimentaient et renforçaient les autres, favorisant ainsi un environnement propice à une innovation et à une croissance durables.** Pour cela, il fallait combiner anticipation, souplesse et volonté d'épouser le changement, de façon à ce que l'apprentissage joue à l'avenir un rôle central dans les processus d'innovation et d'élaboration des politiques, dans un monde en évolution rapide.

62. **L'Équipe de spécialistes a estimé qu'il était important de faire participer tous les acteurs à l'élaboration des politiques d'innovation et de tirer les leçons des échecs.** Elle a en outre souligné qu'il fallait renforcer les échanges et la collaboration entre le milieu universitaire et les décideurs. Elle s'est aussi penchée sur les politiques d'innovation ciblée, en mettant l'accent sur les changements systémiques et l'équilibre entre les approches descendantes et ascendantes, ainsi que sur la nécessité d'adapter les approches au contexte de chaque pays.

63. Le Portugal a fait part de ses expériences dans la mise en place de politiques d'innovation et souligné les difficultés auxquelles il s'était heurté lorsqu'il s'agissait d'en mesurer les effets et d'associer le secteur privé. La Finlande a insisté sur l'importance de changer les discours sur la transformation afin d'intégrer différents scénarios dans le processus prospectif au lieu d'essayer de prédire l'avenir. Pour cela, il faudrait associer un panel varié de parties prenantes afin de faire en sorte que les mesures prises soient efficaces, pertinentes et inclusives. Au cours du débat, les participants ont relevé que les technologies et les tendances changeaient rapidement, et souligné qu'il fallait élaborer des politiques adaptables et souples.

64. **L'Équipe de spécialistes a estimé qu'il fallait constamment faire preuve de souplesse dans l'élaboration des politiques et que les diverses parties prenantes avaient un rôle à jouer dans la conduite d'une transformation réussie de la société.** Elle s'est penchée sur l'objectif de créer des environnements plus inclusifs et durables, tant au niveau sectoriel qu'à l'échelle du système, en mettant l'accent sur l'importance de la collaboration en matière d'innovation et d'élaboration des politiques.

65. Les participants à la deuxième table ronde ont étudié les nouveaux outils d'apprentissage stratégique et leur application à différents niveaux des pouvoirs publics, en se fondant sur des études de cas concluantes et des enseignements tirés de l'expérience aux fins de l'adaptation des politiques à venir.

66. L'organisation Nesta avait été créée au Royaume-Uni pour apporter de la rigueur et une approche fondée sur des données factuelles dans le domaine de la conception et de la mise en place des politiques d'innovation et d'entrepreneuriat. Elle coopérait avec des organismes publics (par exemple, des agences de promotion de l'innovation) pour étudier les moyens de mettre davantage l'accent sur l'expérimentation. L'année dernière, elle avait collaboré avec Innovate UK dans le cadre d'une mission axée sur l'égalité et l'inclusion. Elle avait pour objectif d'attirer de nouveaux talents dans le système d'innovation britannique et de créer davantage de possibilités.

67. La Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne appuyait l'excellence dans le domaine scientifique en garantissant un environnement favorable et en finançant la recherche. Elle avait constaté qu'il fallait davantage orienter l'appui en faveur de la recherche et de l'innovation qui contribuaient à résoudre les défis en matière de durabilité. Les missions européennes étaient une grande nouveauté du programme Horizon Europe. Elles proposaient notamment de nouveaux outils, instruments et politiques, ainsi que de nouveaux modèles de collaboration et d'apprentissage. En septembre 2021, la Commission européenne avait lancé cinq missions, axées sur les domaines suivants : l'adaptation aux changements climatiques (aider 150 régions à élaborer des mesures en ce sens), les villes (aider 100 villes européennes à devenir climatiquement neutres d'ici à 2030), le cancer (prévenir 3 millions de décès d'ici à 2030), les océans et les sols. Le budget alloué aux missions était de cinq milliards d'euros pour l'ensemble de la période couverte par le projet (soit 5 % du budget d'Horizon Europe).

68. **Il a été souligné qu'il fallait donner une orientation à long terme aux missions : les parties prenantes devaient collaborer entre elles dans la conception des initiatives.** La réussite des missions tenait aux synergies entre les différents niveaux des pouvoirs publics. Les missions offraient des possibilités d'apprentissage tout au long des différentes étapes du projet et pas seulement dans le cadre des évaluations intermédiaires et finales.

69. Au moyen d'une étude de cas, le Danish Design Centre a montré qu'au lieu de se concentrer sur des projets individuels, il fallait définir des thèmes d'apprentissage fondamentaux pour l'ensemble des projets. **La priorité devait être de faire naître une culture de l'apprentissage, par exemple en interrogeant les pairs, en instaurant un dialogue et en formant les gens.** Il fallait mettre en place de nouvelles collaborations et de nouvelles formes de consortium.

70. Enfin, Climate View (Suède) a souligné **l'importance que jouaient les données dans l'élaboration de recommandations de qualité, la construction de scénarios et le suivi des résultats.**

71. **L'Équipe de spécialistes a dit qu'il fallait modifier en profondeur les méthodes d'apprentissage, tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel, en particulier lorsqu'il s'agissait d'adopter une approche plus systémique.** Pour cela, il fallait totalement changer d'état d'esprit et planifier à long terme. L'Équipe de spécialistes a également dit qu'il fallait adapter l'apprentissage au fil de l'eau, ce qui pouvait être difficile à faire, en particulier pour les entités du secteur public.

72. **L'apprentissage stratégique devait associer les véritables utilisateurs dès le début, c'est-à-dire non seulement les experts, mais aussi les citoyens.** Il fallait tenir compte de toutes les contributions dans la prise de décisions. Il fallait aussi associer les différents niveaux des pouvoirs publics et les départements et ministères concernés afin de parvenir à un consensus. Il était nécessaire de définir ce que les autorités pouvaient apporter, aux niveaux régional, national et local, en évitant les chevauchements.

73. En conclusion, l'Équipe de spécialistes a déclaré qu'il fallait mettre en place, aux niveaux national et international, une coordination et une collaboration intersectorielle et institutionnelle au service de l'innovation porteuse de transformations.

74. Le Président a remercié les intervenants et les participants au dialogue pour les échanges fructueux et a demandé au secrétariat de rédiger un document d'orientation contenant des recommandations de bonnes pratiques fondées sur les discussions, qui servirait de contribution à la dix-septième session du CICPPP, en 2023.
